

## 1968 ET APRÈS EN ARIÈGE : UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION\*

Isabelle Medilien

Au lendemain de leur cinquantenaire, les « événements » de mai-juin 1968 connaissent un regain d'intérêt éditorial. Notons, entre autres, *De grands soirs en petits matins* de L. Bantigny, ainsi que des études locales : sous la direction de O. Fillieule et I. Sommer, *Marseille années 68* ; de G. Laval, *Le Gauchisme flamboyant. L'après 68 à Toulouse* ; de L. Mathieu, *Lyon en lutte dans les années 68. Lieux et trajectoires de la contestation*. L'étude des événements de mai 1968 a commencé dès leurs lendemains, par des témoins et des journalistes. Deux décennies après, les historiens s'emparent de la question, avec la publication d'*Exploration du Mai Français* par René Mouriaux, Annick Percheron, Antoine Prost et Danielle Tartakowsky, en 1988. En 2008, l'Institut d'Histoire du Temps Présent ouvre le sujet tant chronologiquement, en le replaçant dans un cadre d'une vingtaine d'années baptisé « années 1968 », que géographiquement, en élargissant au contexte mondial. L'ouvrage *À chacun son Mai ? Le tour de France de mai-juin 1968* dirigé par Bruno Benoit, Christian Chevandier, Gilles Morin, Gilles Richard et Gilles Vergnon traite notamment des événements des mois de mai et juin 1968 dans les zones rurales. L'étude que nous avons menée prend sa place parmi les recherches coordonnées par A. Boscus sur les années 1968 dans la région Midi-Pyrénées. L'Ariège, par son fort positionnement à gauche de l'échiquier politique et par la pluralité de son secteur industriel, est un département propice au développement des syndicats et du mouvement ouvrier. Un certain esprit conservateur semble cependant avoir longtemps freiné la construction du syndicalisme. Les troubles économiques qui frappent le pays à partir du milieu des années 1970 n'épargnent pas le département.

---

\* Le titre de l'article reprend celui du livre paru en 2018 aux éditions Lacour-Ollé dont il est un résumé.

Quel est le contexte économique de l'Ariège dans les années 1968 ? Comment les entreprises ont-elles réagi à l'entrée dans une concurrence accrue par l'ouverture du marché commun ? Quelles ont été les conséquences sur l'emploi ? Quels en sont les effets sur la vie syndicale ? Comment, dans ce contexte économique troublé, les syndicats parviennent-ils à faire entendre leurs revendications ? Quels sont les modes d'action utilisés ? Quelles sont les relations entre syndicats et directions ? Pour répondre à ces questions, nous avons étudié les données de l'INSEE, afin de pouvoir tracer le portrait sociologique du département ; nous nous sommes également appuyés sur la presse syndicale (*Ariège-CGT* principalement), la presse locale (*La Dépêche du Midi*, édition de l'Ariège), des documents divers d'origine syndicale (cahiers de réunions paritaires, tracts, résolutions de congrès...). Enfin, sur dérogation, nous avons pu consulter des sources en provenance du cabinet du préfet et des Renseignements généraux, contenant notamment de nombreux rapports de police et quantité de résultats aux élections professionnelles.

Dans un premier temps, il nous est apparu important de comprendre le cadre économique dans lequel se déroulèrent les événements sociaux des années 1968 ; la connaissance de ce contexte permet la compréhension des revendications et des luttes ouvrières de cette période.

## Le contexte économique

### *Analyse des statistiques de l'INSEE : une population vieillissante, un chômage fort des femmes et des jeunes*

Les tableaux de recensements établis par l'INSEE fournissent de nombreux renseignements qui nous apportent un éclairage sur le département. Nous avons utilisé les données relatives à l'Ariège en 1968, 1975 et 1982. Les tableaux sources sont les « Données harmonisées des recensements de la population de 1968 à 1999 », à partir desquels nous avons établi les pyramides des âges pour les années 1968, 1975 et 1982 ainsi qu'un tableau additionnant les populations masculine et féminine pour chaque tranche d'âge. Nous pouvons tirer de cette étude plusieurs enseignements : nous constatons une perte de 2 100 habitants, soit une diminution de 1,51 % de la population totale du département entre 1968 et 1982, ainsi qu'une moyenne d'âge élevée : les plus de 55 ans représentent un tiers de la population. Les femmes ont un taux de chômage plus de deux fois supérieur à celui des hommes. Le taux d'activité des femmes est en augmentation constante au cours de la période : de 36,4 % en 1968, il monte à 43,3 % en 1975 et à 58,84 % en 1982. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne nationale : aux mêmes dates, ces taux étaient respectivement de 44,6 %, 53,1 % et 63,5 %<sup>1</sup>. En 1982, les femmes représentent 40,7 % de la population active en France : en Ariège ce taux est de

1 Nicole Marc, Olivier Marchand, « La population active de 1975 à 1982 : les facteurs d'une forte croissance », in *Économie et statistique*, n° 171-172, novembre-décembre 1984, p. 5-23.

trois points en dessous. Une hypothèse pour expliquer cette différence tient au caractère rural du département : une part des femmes ariégeoises participe à l'activité professionnelle de leur conjoint de façon informelle, notamment lorsqu'il s'agit d'une activité agricole. Nous constatons également une surreprésentation des jeunes parmi les chômeurs ; 56,11 % des chômeurs ont moins de 25 ans en 1968. Enfin, l'étude de la répartition de la population active sur le département met en avant un fort déclin de l'agriculture, qui passe de 31 % de la population active en 1968 à 16 % en 1982.

### ***Les entreprises ariégeoises face aux mutations de l'économie : les difficultés économiques des industries entre 1976 et 1980***

Dans le dernier quart de la période, de nombreuses industries ont rencontré des difficultés économiques en Ariège. Cela se traduit par des licenciements, des diminutions d'horaires, du chômage. Quelles sont les origines, les raisons de ces difficultés ?

#### **Les difficultés du secteur textile dans les années 1970**

Le Pays d'Olmes (dans le sud-est de l'Ariège) a pour activité principale la production textile, et plus particulièrement le tissage et la filature de la laine cardée. L'industriel Alain Roudière diversifie la production en se lançant en 1963 dans la production de tissus peignés à base de fibres synthétiques pures – tergal – ou mélangées à de la laine – polyester, polylaine. Ces tissus connaissent un certain succès grâce au développement des tenues décontractées et sportives, et leur production augmente fortement autour des années 1960. En 1973, le Pays d'Olmes se place au premier rang des régions textiles françaises, devant la région Nord. Mais à partir de 1974, la filière est touchée par la baisse de la production des tissus cardés. Le directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre s'alarme de la situation de l'industrie textile, où se multiplient les licenciements, ce qui génère des conflits sociaux. Ce sont 1 300 emplois dans le secteur de l'industrie textile qui ont été supprimés entre 1975 et 1982<sup>2</sup>. L'industrie textile connaît d'importantes difficultés en raison d'une baisse des commandes imputable au contexte économique. Ces difficultés sont attribuées à la concurrence étrangère qui entraîne des difficultés financières pouvant aller jusqu'au dépôt de bilan des clients des sociétés textiles. Au deuxième semestre 1981, la situation semble s'améliorer grâce aux limitations des importations de textiles en provenance d'Italie.

#### **La métallurgie**

L'usine métallurgique de Pamiers comprend deux grosses forges (respectivement 2 500 et 12 000 tonnes) et un atelier d'estampage. À cela s'ajoute en 1971 une presse à forger de 3 000 tonnes en provenance du Creusot, et dont la capa-

---

2 P. Sanchez, L. Santana-Ienco, *L'industrie textile en Pays d'Olmes : un système local face à la crise*, mémoire de maîtrise de géographie sous la direction de P. Rouyer, Université de Toulouse II, 1994, p. 60.

citée est portée à soixante coups par minute<sup>3</sup>. Elle fabrique notamment des pièces en alliage léger destinées à l'aéronautique, plus particulièrement des pièces pour « Caravelle » et « Mirage III ». Son effectif est en 1966 de 1 450 personnes, dont 1 200 ouvriers<sup>4</sup>.

En 1970, la SFAC, Société des Forges et Aciéries du Creusot, comprend une dizaine d'usines, dont celle de Pamiers. Le groupe emploie alors 19 000 personnes. La SFAC fusionne avec la Compagnie des Aciéries et Forges de la Loire (CAFL), groupe de quatorze usines et 21 000 salariés. La fusion, qui inclut également la Compagnie financière Delattre-Levivier (CFDL) et ADAMEL (Ateliers d'appareils de mesure et de laboratoire) donne naissance à la Société Creusot-Loire, groupant 24 usines et 40 000 employés et ouvriers, répartis également entre sidérurgie pure et mécanique lourde.

La situation de l'usine se dégrade à partir de 1977 : réduction d'horaires, diminution de l'effectif par des mises en pré-retraite. En 1978, le nombre de salariés n'est plus que de 1 305.

### Les Talcs de Luzenac

La Société Anonyme des Talcs de Luzenac (SATL) est le premier producteur français de talcs, ainsi que le premier producteur mondial depuis 1976, date à laquelle elle a pris le contrôle d'une société en Autriche (elle détient 80% de la Talkumwerke Naintsch) et d'une autre en Espagne (elle a 40 % du capital de Talcos Pirénaicos). Le talc produit a entre autres pour destination les papeteries et la fabrication d'aliments pour le bétail<sup>5</sup>. Le directeur général en est Pierre Villemur depuis 1968, époux de la petite-fille du fondateur de la société des Talcs de Luzenac<sup>6</sup>. En 1975, la crise dans le secteur des papeteries entraîne une chute des ventes. Les papetiers, par souci d'économie, se tournent vers une qualité grise, moins chère à l'achat mais aussi chère à la production, donc moins rentable pour la SATL<sup>7</sup>. L'entreprise parvient cependant à surmonter la crise de 1975. En 1977, elle acquiert 54,7 % des parts de la société Barytine de Chaillac (dans l'Indre), société qui exploite un important gisement de barytine, produit destiné aux marchés de la chimie du baryum et des forages pétroliers, en France et à l'étranger<sup>8</sup>. En 1978, son tonnage de vente est en augmentation de 11,4 % et son chiffre d'affaires de 5,4 %<sup>9</sup>.

3 A.D.A., 425 W 58, article de *La Dépêche du Midi*, « Les usines augmentent leur potentiel avec une presse à forger de 3 000 tonnes », 1<sup>er</sup> avril 1971.

4 *La Dépêche du Midi*, 6 avril 1990 ; A.D.A., 425W58, note d'information des Renseignements généraux du 7 janvier 1966.

5 A.D.A., 225 W 85, note de la DDRG de Foix, 5 mai 1977.

6 A.D.A., 225 W 85, notice de renseignements sur Villemur Pierre, DDRG de Foix, 20 septembre 1979.

7 A.D.A., 225 W 85, note de la DDRG de Foix, 11 juillet 1975.

8 A.D.A., 225 W 85, note de la DDRG de Foix, 18 août 1977.

9 A.D.A., 225 W 85, note de la DDRG de Foix, 23 mai 1978.

## **Le paysage syndical de l'Ariège**

En 1966, les Renseignements généraux recensent 2 500 adhérents pour la CGT, majoritaire dans tous les secteurs d'activités industrielles, 900 pour FO, implantés davantage dans la fonction publique et la Santé, et une cinquantaine pour la CFDT, qui n'est pas organisée en union départementale (UD) dans l'Ariège<sup>10</sup>. La première formation syndicale est cependant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), avec 3 000 adhérents<sup>11</sup>.

### ***Les syndicats dans l'usine métallurgique de Pamiers***

En croisant les différentes sources, nous avons pu reconstituer la quasi-totalité des élections professionnelles entre 1962 et 1980. L'usine de Pamiers employant un millier de personnes, deux sortes d'élections sont organisées. Les délégués du personnel sont élus tous les ans dans les entreprises de plus de dix salariés. Ils ont pour vocation de présenter les revendications personnelles et collectives des salariés, que ce soit par rapport aux salaires, à l'application du Code du travail et négocient la convention collective ou accord d'établissement. La seconde élection est celle, bisannuelle, du comité ; l'usine de Pamiers faisant partie d'un groupe de plusieurs établissements, les personnels élisent les comités d'établissements ; ses membres élisent ensuite parmi eux les délégués du comité central d'entreprise<sup>12</sup>. Les électeurs sont répartis en trois collèges : le premier est celui des ouvriers et, jusqu'en 1969, des employés. Le deuxième collège est celui des techniciens et des agents de maîtrise et le troisième celui des ingénieurs et cadres – l'usine de Pamiers est un des seuls établissements de l'Ariège à disposer d'un effectif suffisant pour avoir un troisième collège d'électeurs.

Les résultats des élections professionnelles permettent de mesurer le poids de chaque syndicat dans l'entreprise. Ils montrent le fort ancrage ouvrier de l'électorat cégétiste ; l'électorat cédétiste se situe lui aussi davantage chez les ouvriers que dans la maîtrise, mais reste modeste face à l'hégémonie de la CGT.

### ***Les dissensions entre la CGT et FO dans l'entreprise de papeterie Bergès***

La CGT accuse le syndicat FO d'avoir été monté de toute pièce par le patronat pour créer de la dissension parmi les ouvriers. La section locale FO a été créée dans les papeteries Bergès en 1979, création justifiée d'après ce syndicat parce qu'une grande partie des travailleurs était en désaccord avec la grève du 28 mars 1979<sup>13</sup>. La CGT accuse FO de s'implanter dans les entreprises à la demande du patronat pour contrer son activité, et de ne s'installer que là où elle est présente.

---

10 A.D.A., 225 W 43, note de la DDRG de Foix du 7 juin 1978/.

11 A.D.A., 225 W 43, note de la DDRG de Foix du 17 mars 1966.

12 A. SUPLOT, *Le droit du travail*, Presses Universitaires de France, « Que sais-je », 2016, p. 87-88.

13 A.D.A., 42 J 537 Tract d'information de Force Ouvrière, non daté.

La CGT syndiquant 94 % des ouvriers des papeteries Bergès, la présence d'un deuxième syndicat y est, selon elle, illégitime. Sur la liste FO figurent cinq personnes encartées à la CGT, ce que ce syndicat interprète comme le signe de pressions de la direction pour monter une liste FO. D'autre part, dans les organismes à gestion paritaire comme les caisses de retraite, où la présidence alterne chaque année entre patronat et représentant ouvrier, la CGT accuse FO de voter pour le patronat, qui lui « renvoie l'ascenseur » l'année suivante en votant FO, afin d'écartier la CGT et la CFDT<sup>14</sup>.

Les élections au comité d'entreprise de 1979 fournissent à la CGT un nouvel exemple de vote patronal en faveur de FO. En effet, la CGT a obtenu 79 voix et 3 titulaires, FO 28 voix et 1 titulaire. Lors de la mise en place du bureau au comité d'entreprise, M. Bergès s'est livré à une attaque virulente contre François Ribat, présenté par la CGT au poste de secrétaire du CE. Mais c'est le candidat FO qui occupe le poste : ayant obtenu la voix d'un cadre et celle du patron, il est élu par 3 voix contre 3 au bénéfice de l'âge<sup>15</sup>.

Dans les papeteries Bergès, nous ne pouvons pas qualifier FO de « syndicat patronal » (accusation récurrente de la CGT) car il fait avancer les revendications des salariés : le syndicat FO obtient ainsi l'augmentation de la prime forfaitaire, la majoration des heures de nuit (pour laquelle la CGT est accusée par FO de n'avoir rien demandé, ni avant, ni après la grève), l'installation du palan électrique de la machine Allimand, la prime de contrainte du mois d'août, la signature d'un accord pour l'usine de Lorp (Ariège), l'augmentation de l'indemnité de déplacement voiture et la prime exceptionnelle de huit heures pour l'ensemble du personnel. Cependant, il apparaît également que la direction se sert des dissensions entre les deux syndicats comme d'un levier pour nuire à la CGT, comme en témoigne l'« affaire Ribat » (voir infra).

### **Quelques exemples de luttes syndicales**

Nous pouvons découper la période en trois temps : avant 1968, les conflits conduisent à l'impasse ; les grèves de mai-juin 1968 débloquent la situation et permettent d'ouvrir le dialogue entre syndicats et patronat. À la fin des années 1968, une nouvelle vague de répression des activités syndicales a lieu, c'est « la revanche des patrons », pour reprendre l'expression de l'historien Ingo Kolboom.

#### *• Les grèves de mai-juin 1968*

Henri Marsa, le responsable CGT de l'usine SMI de Pamiers, se souvient qu'avant mai 1968, les revendications déposées dans l'entreprise n'avançaient pas. Le 1<sup>er</sup> mai 1968 a été exceptionnel du point de vue de la mobilisation, « il y avait un climat ». Le 13 mai, à Pamiers, les piquets de grève ont été installés à l'usine dès 4 heures du matin. À 7 heures s'est tenu un meeting où ont été distribués des tracts appelant à la grève et à la manifestation de l'après-midi, qui a eu

14 A.D.A., 42 J 537 Tract d'information de la CGT, écrit avant les élections professionnelles du 8 mai 1979.

15 *Ariège-CGT*, juillet 1979.

lieu à 14 heures devant la Bourse du travail<sup>16</sup>. Du 13 au 19 mai, le mouvement commence à prendre corps chez les ouvriers, « avec toutes les revendications qui attendaient, le mouvement ouvrier est venu soutenir le mouvement des étudiants mais aussi exprimer un profond mécontentement. Pendant cette semaine, le mouvement ouvrier se renforce. »

Le 19 mai, La CGT SMI se réunit à la Bourse du travail, propose de s'adresser au personnel le lendemain et informe les syndicats FO et CGC de l'usine. Le lundi 20, dans l'Atelier des alliages légers, le comité de grève est créé, les ouvriers envisagent une action plus soutenue. La grève générale est lancée, l'occupation de l'usine est décidée. Le 22 mai, les cadres de l'entreprise s'associent au mouvement ; « ils ont tenu une semaine ».

Le lendemain, 23 mai, est le jeudi de l'Ascension ; l'usine SMI est toujours occupée, la moitié du personnel étant restée sur place pour veiller à son outil de travail<sup>17</sup>.

Le vendredi 24 mai, 1 400 personnes de l'usine SMI — à l'exception des cadres syndiqués à la CGC — défilent en tenue de travail pour exiger des négociations immédiates ; ils sont rejoints par 600 autres personnes, enseignants, lycéens, cheminots, ouvriers du bâtiment, employés des PTT, qui défilent derrière une banderole portant les inscriptions « Ouvriers, paysans, étudiants, enseignants, tous unis ». Il s'agit de la plus grande manifestation organisée jusqu'alors à Pamiers. Une motion exige des pourparlers rapides et concrets<sup>18</sup>.

#### *a- L'organisation de la grève*

La grève et l'occupation de l'usine sont étroitement encadrées par la CGT. Dans chaque atelier, des comités de grève se réunissent deux fois par jour, et deux grandes réunions générales se tiennent le matin et l'après-midi. Une équipe de sécurité est chargée de veiller à l'ordre du mouvement et de surveiller les entrées de l'usine. Outre la surveillance de l'usine, le personnel s'occupe en jouant aux cartes, à la pétanque, en lisant, en écoutant la radio ; des groupes mettent en place les revendications et projets d'application. Les organisations syndicales envisagent de contacter le conseil général afin qu'il aide les grévistes<sup>19</sup>.

Henri Marsa se souvient :

« L'occupation de l'usine était très bien structurée : dans chaque atelier, des responsables de secteur diffusaient les informations. Le comité de grève permettait qu'aucune information ne puisse échapper. On rassemblait le personnel le matin, l'après-midi, plus une réunion pour l'équipe de nuit. Le personnel était informé régulièrement. J'étais représentant du comité de

---

16 *La Dépêche du Midi*, 15 mai 1968.

17 *La Dépêche du Midi*, 24 mai 1968.

18 *La Dépêche du Midi*, 25 mai 1968.

19 *La Dépêche du Midi*, 23 mai 1968.

grève dès sa création. Un ouvrier était désigné responsable de la sécurité de l'usine, et décidait de qui laisser passer.

Dans la journée, la première chose était de faire le point. On faisait en sorte de tenir les gens regroupés. Les travailleurs jouaient à la belote, à la pétanque, discutaient. Mais quand la grève s'éternise sans élément nouveau, il faut savoir valoriser à sa juste portée les éléments obtenus. »

Henri Marsa parle avec émotion de ses camarades du comité de grève : « Dans ce comité de grève, moi j'étais jeune militant, mais il y avait des camarades qui avaient connu 36, la Résistance, il y avait des militants du parti communiste, il y avait une fraternité, une capacité d'analyse, une unité d'action, se battre tous ensemble pour obtenir de meilleurs résultats. J'en parle avec respect, affection, car ils nous ont beaucoup aidés, les gens ne peuvent pas imaginer l'apport qu'ils ont eu, ils nous ont empêché de faire des conneries. »

M. Marsa insiste également sur le respect : les ouvriers ont toujours respecté l'outil de travail, l'ont maintenu en état, et ont toujours aussi respecté le patron : pendant la grève, il pouvait accéder à son bureau sans avoir à subir de comportement irrespectueux de la part des ouvriers : « on n'a jamais eu un coup tordu pendant les grèves. »

#### *b- Les négociations*

Le 22 mai, les organisations syndicales ont une entrevue avec la direction, mais celle-ci refuse de répondre car elle attend une prise de position sur le plan national<sup>20</sup>. Les 25, 26 et 27 mai ont lieu les discussions qui aboutissent aux accords de Grenelle. Le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin, la direction propose un protocole d'accord aux syndicats<sup>21</sup>. À Pamiers, les négociations achoppent sur la question de la prime d'ancienneté : jusqu'à présent, la grève faisait perdre le montant de la prime d'assiduité (en raison d'un accord signé par Force Ouvrière, précise Henri Marsa). La direction propose de ne plus supprimer cette prime pour une heure de grève, et de réduire à 10 % l'abattement pour un jour entier de grève. Le 3 juin, le personnel refuse de voter à bulletin secret car les propositions de l'employeur sont jugées insuffisantes<sup>22</sup>. Les ouvriers veulent aller jusqu'au bout. Le 4 juin, les grévistes de la SMI déposent une motion à la sous-préfecture afin que le sous-préfet intervienne auprès de la direction pour une ouverture des négociations avec les syndicats<sup>23</sup>.

Le 6 juin, la direction de la SMI expose dans *La Dépêche du Midi* ses propositions et demande un vote des travailleurs à bulletin secret, laissant entendre par là que les délégués syndicaux privent les ouvriers de leur liberté d'expression et de conscience.

---

20 *La Dépêche du Midi*, 23 mai 1968.

21 *La Dépêche du Midi*, 1<sup>er</sup> juin 1968.

22 *La Dépêche du Midi*, 4 juin 1968.

23 *La Dépêche du Midi*, 5 juin 1968.

Le 10 juin, la grève s'achève à la SMI. L'accord se fait sur les dispositions des accords de Grenelle mais avec une promesse de poursuite des négociations.

*c- La reprise du travail*

Henri Marsa témoigne du blocage de la situation et de la difficulté à faire cesser la grève :

« Du 3 au 8 juin, il y avait eu un mouvement de reprises dans toute la France, mais chez nous, le personnel avait refusé le vote, la situation était bloquée. Il n'était pas possible qu'après une telle mobilisation, au lieu de faire valoir ce que ce mouvement nous a apporté, qu'à la fin ce mouvement devienne un échec. En discutant avec le comité de grève, on arrive à la conclusion qu'il ne faut pas arriver au pourrissement du mouvement, il faut qu'on conserve ces acquis, qu'on les fasse apparaître tels qu'ils sont et ce qu'ils représentent pour l'avenir. La CGT recommandait que les entreprises regardent ce qui a été obtenu suite aux accords de Grenelle, ce qui a été obtenu en plus et ce qui pourrait être obtenu différemment. Le 8 juin, on se prépare à proposer aux gens un mode d'action différent, une reprise du travail mais avec une continuité du mouvement sous les formes les plus appropriées, celles que l'on définirait ensemble. C'est moi qui suis chargé de le présenter au personnel. Il y a eu un froid. C'est minoritaire ceux qui sont d'accord avec nous, la plus grande partie veut continuer le mouvement jusqu'au bout. Les travailleurs votent contre la reprise. Les gars étaient en dehors des informations qu'on leur donnait. On a insisté. La troisième fois c'est la bonne. On pensait que les gars faisaient une erreur si on les avait suivis. On a repris le lundi. Les gars ont vu qu'on avait eu raison car on aurait été forcé à rentrer sous huitaine sans apport nouveau. Le mercredi 12, il y a un nouvel arrêt de travail de 24 heures suite à la mort de deux ouvriers à l'usine Peugeot-Sochaux. Les gens se sont sentis confortés en voyant qu'ils pouvaient réagir même après la reprise du travail. Dans l'entreprise, une amélioration a été constatée dans l'état d'esprit des travailleurs ; ils ont donné raison à la CGT d'avoir fait reprendre le travail. Avec la désignation de la section syndicale d'entreprise, on a continué d'appliquer ce qu'on avait gagné pendant les grèves, on organisait une heure d'information syndicale tous les mois. »

Au travers de ce témoignage, il apparaît que les ouvriers n'ont d'abord pas été convaincus par les avancées obtenues et ont pu avoir l'impression d'avoir fait grève pour gagner peu. Cela n'a pas été le cas dans tous les secteurs : dans les PTT, Francis Sentenac se souvient que la grève s'est arrêtée d'elle-même, dès que FO a lancé le mot d'ordre de reprise. Le récit de M. Marsa montre également la place de la CGT à la SMI : c'est ce syndicat qui est moteur de la grève, qui a su convaincre les travailleurs de se mettre en grève puis de cesser le mouvement.

Cette étude nous permet d'avancer que les syndicats n'ont à aucun moment perdu le contrôle du mouvement de grève ; à l'usine de Pamiers, la CGT a opté pour une démarche de compromis et de négociations avec la direction, et les

cadres ont au moins un moment soutenu le mouvement de grève avant de se replier sur le « Logis » (maison dans Pamiers qui appartient à la société de l'usine, et qui n'était pas occupée par les grévistes). Le mouvement de grève s'est déroulé sur trois semaines, comme dans la plupart des départements ; il n'y a pas eu de violence, ni d'affrontement avec les forces de l'ordre.

• *Fin de la période : « l'affaire Ribat »*

Nous appelons « affaire Ribat » la mutation forcée subie par François Ribat, mécanicien responsable syndical de la CGT, le 25 juin 1980 et la mobilisation qui s'en est suivie jusqu'au jugement de l'affaire par la cour de cassation le 26 avril 1983.

M. Bergès reproche à François Ribat d'avoir exposé dans *La Dépêche du Midi* les difficultés rencontrées par l'entreprise (arrêt d'une machine et licenciement de 45 personnes), arguant que cela peut nuire à l'image de l'entreprise auprès des banques. D'autre part, il reproche au délégué syndical de ne pouvoir justifier de l'utilisation de vingt heures de délégation pour le comité d'entreprise en février<sup>24</sup>. La CGT se défend en affirmant que Ribat n'a pas eu de contact avec le journaliste de *La Dépêche du Midi* et accuse ce journal de censurer tout ou partie de l'information syndicale<sup>25</sup>.

Le 25 juin 1980, François Ribat est informé de sa mutation de service : il travaillait en tant que mécanicien à l'atelier entretien et passe à l'atelier fabrication pour y effectuer un travail de manœuvre. La CGT alerte aussitôt la fédération nationale du papier-carton ; à 17 h 30 le soir même, l'union locale CGT rassemble ses militants en présence du secrétaire de l'UD et lance une distribution de milliers de tracts dans les entreprises et sur la voie publique. Dès le lendemain matin, de nombreux militants CGT de différentes entreprises se rassemblent devant la sous-préfecture, où ils déposent une motion. Le sous-préfet reçoit une délégation le samedi 28 juin, composée notamment des représentants de l'union locale CGT de Saint-Girons et de Pierre Troc, secrétaire national de la fédération CGT des industries papetières. Le comité régional du papier carton et des militants CGT de toutes les entreprises du Couserans faisaient également partie de cette délégation. La CGT mène une campagne de pétitions, tant sur la voie publique que dans les entreprises.

La campagne de soutien à François Ribat s'étend dès le 30 juin 1980. Les organisations syndicales CGT, CFDT, FEN, FASEA, les organisations chrétiennes CMR, ACO, responsable ACE, MRJC et Témoignage Chrétien, les organisations politiques Parti Socialiste et Parti Communiste Français se réunissent à la mairie de Saint-Girons, élaborent une pétition dans laquelle ils lancent un appel à tous les travailleurs et à la population de Saint-Girons et du Couserans pour exiger des pouvoirs publics, de la direction départementale du travail, une

---

24 A.D.A., 42 J 537 Note de la direction du 14 mars 1980.

25 A.D.A., 42 J 537 Tract de la CGT, non daté.

intervention efficace pour faire respecter les libertés syndicales dans l'entreprise Bergès : « pas de mutation de poste de travail pour RIBAT François, Secrétaire du Syndicat CGT », « reprise normale des négociations et discussions avec les délégués et le syndicat CGT pour l'aboutissement des légitimes revendications des travailleurs. »<sup>26</sup> Cette réunion rassemble plus de cent-cinquante personnes et une manifestation de grande envergure est prévue pour le vendredi après-midi.

François Ribat est soutenu par les associations catholiques, car en plus d'être responsable CGT, il est aussi un « chrétien pratiquant, militant d'Action catholique » ; son déclassement a donc provoqué l'indignation d'une partie de ses coreligionnaires<sup>27</sup>.

FO ne participe pas à cette réunion mais adresse une lettre ouverte au directeur pour lui demander les raisons qui ont motivé la décision de changer M. François Ribat d'atelier. La direction répond le même jour qu'il s'agit d'un échange de poste : un maçon se trouvant au service fabrication, il a été enlevé de ce service pour effectuer des travaux de maçonnerie, et a été remplacé par Ribat, sans conséquence pour sa classification, son salaire ou ses horaires de travail. Elle explique que ces mutations sont monnaie courante dans l'entreprise et conformes à la convention collective et au code du travail.

De nombreux syndicats CGT, notamment des industries papetières de la région, soutiennent activement François Ribat. Nombreux sont ceux qui envoient des télégrammes de protestation à Bergès<sup>28</sup>. D'autres adoptent des motions pour exiger la réintégration de François Ribat dans son emploi. Le conseil municipal de Saint-Lizier fait de même en prenant une motion le 4 juillet.

L'affaire rencontre également un écho auprès du syndicat FO de Job-La Moulasse, qui dénonce la mutation forcée de Ribat, dit qu'il était prêt à participer à une action commune pour le défendre, mais devant l'attitude de la CGT assimilant FO au patronat, demande à ses adhérents et sympathisants de ne participer à aucune action. Il conseille à la CGT de saisir rapidement la justice afin de mettre fin au conflit<sup>29</sup>.

La mobilisation passe à une étape supérieure le 4 juillet 1980, lorsque les ouvriers des papeteries Bergès sont invités à suivre un arrêt de travail de deux heures par la CGT. Ce syndicat accuse la direction de mener une campagne de répression contre les militants syndicaux ; le déclassement de François Ribat vient à la suite d'autres cas (les cas Jolie et Douez à Lestrem et Fernandez à Saint-Gaudens)<sup>30</sup>. Cet appel à la grève est relayé par le journal syndical *Le travailleur du papier-carton*, qui dénonce les graves atteintes aux libertés syndicales dans l'industrie papetière Bergès suite à la mise en place d'un syndicat FO et la mutation de

26 A.D.A., 42 J 537 Pétition de soutien à François Ribat.

27 A.D.A., 42 J 537 Tract non daté, signé « un groupe de chrétiens du secteur ».

28 A.D.A., 42 J 537.

29 A.D.A., 42 J 537, tract du syndicat FO Job-La Moulasse, non daté.

30 A.D.A., 42 J 537, tract de la CGT daté du 2 juillet 1980.

François Ribat. C'est l'ensemble des travailleurs des papeteries de la région Midi-Pyrénées qui est appelé à une grève de deux heures le 4 juillet<sup>31</sup>.

M. Bergès informe dans *La Dépêche du Midi* des raisons qui ont conduit à la mutation de François Ribat qu'il justifie, entre autres, par l'état de santé de l'ouvrier.

Les événements prennent ensuite un tour judiciaire : l'inspecteur du travail dresse un procès-verbal et saisit la justice ; le syndicat CGT se porte partie civile, l'affaire relève désormais du tribunal correctionnel<sup>32</sup>.

Trois mois après, la CGT organise une réunion avec différentes organisations syndicales, chrétiennes et politiques à la mairie de Saint-Girons afin de décider en commun de la suite à donner dans la lutte pour la réintégration de François Ribat à son poste de travail<sup>33</sup>. Le 6 novembre 1980, une importante délégation représentant toutes les organisations concernées dépose à la sous-préfecture les pétitions de soutien à François Ribat, qui rassemblent plus de 1 700 signatures. Profitant de l'entretien avec M. le sous-préfet de Saint-Girons, les représentants CGT protestent contre les « discriminations » dont François Ribat continuerait d'être victime<sup>34</sup>.

En mai 1981, les mouvements d'Action Catholique s'expriment pour informer que deux enquêtes ont déjà été menées, une par l'inspecteur du travail et une par la gendarmerie de Saint-Girons, diligentée par le procureur de la République. Une expertise judiciaire est en cours avec audition des deux parties, ainsi que des témoins (travailleurs ou syndicalistes). Ils dénoncent le déroulement des auditions des témoins : « La liberté des "sachants" n'est-elle pas amoindrie, quand on sait que leur interrogatoire se déroule en présence du directeur de l'entreprise ? », et ils parlent également de chantage à l'emploi<sup>35</sup>.

L'affaire est jugée en première instance le 30 mars 1981, par le tribunal de police correctionnel de Foix ; M. Bergès est alors relaxé. La commission libertés, droits et actions juridiques de la CGT dit avoir eu raison de mener cette action, « compte tenu ; de la citation ferme de M. l'inspecteur du travail ; des infractions relevées sur le rapport des experts ; des éléments de preuve avec les déclarations des témoins ; de l'inculpation de l'employeur par M. le juge d'instruction ; enfin, du réquisitoire du substitut du procureur de la République », et avait suffisamment d'éléments pour poursuivre l'action en justice ; « d'ailleurs, la direction départementale du travail et de l'emploi avec le procureur de la République ont fait appel ainsi que la partie civile »<sup>36</sup>.

---

31 A.D.A., 42 J 537, journal *Le travailleur du papier-carton*, organe de la fédération CGT des travailleurs des industries papetières, juin-juillet 1980.

32 A.D.A., 42 J 537, Tract du comité de coordination des syndicats des industries papetières de la région Midi-Pyrénées, non daté.

33 A.D.A., 42 J 537, *La Dépêche du Midi*, 23 octobre 1980.

34 A.D.A., 42 J 537, *La Dépêche du Midi*, 13 novembre 1980.

35 A.D.A., 42 J 537, *La Croix de l'Ariège*, 4 mai 1981.

36 A.D.A., 42 J 537, *La Dépêche du Midi*, article non daté.

La cour d'appel de Toulouse se prononce le 10 juin 1982 et condamne M. Bergès pour entraves aux libertés syndicales à 200 F d'amende et 500 F de dommages et intérêts pour François Ribat. Si ce jugement va dans le sens de la CGT, le syndicat n'est néanmoins pas entièrement satisfait, car il n'a pas obtenu la réintégration de son délégué à son poste de travail. La CGT doit faire appel à la solidarité financière des travailleurs pour poursuivre la procédure afin d'obtenir la réintégration de François Ribat à son poste de travail avec « garantie des droits professionnels et syndicaux. » La procédure en cours coûte 12 000 F en frais d'avocat et de dossiers à la CGT. M. Bergès décide de se pourvoir en cassation. Pour le syndicat, cela va engendrer un minimum de 6 000 F de dépenses supplémentaires. Le pourvoi en cassation formé par M. Bergès est rejeté le 26 avril 1983, le délit d'entrave à l'action syndicale est reconnu<sup>37</sup>.

L'affaire Ribat témoigne de nouvelles difficultés pour la CGT, qui ne peut plus s'appuyer sur le seul rapport de force pour peser sur les revendications. Malgré une importante mobilisation, la victoire judiciaire a un goût d'échec : la justice reconnaît l'entrave au droit syndical mais la CGT n'obtient pas que François Ribat regagne son poste de mécanicien. C'est pourquoi cette affaire, par son ampleur, nous semble emblématique de la fin de la période. Elle témoigne de la « stratégie de fragmentation » du patronat qui s'appuie sur les divisions entre les organisations syndicales ouvrières pour faire régresser leur combativité<sup>38</sup>.

### Conclusion

Entre 1960 et 1980, l'Ariège opère une mutation. L'économie du département bascule dans la crise. Dans le Pays d'Olmes, l'industrie textile connaît dès le milieu des années 1970 de sérieuses difficultés, notamment en raison de la concurrence italienne. L'entreprise métallurgique appaméenne Creusot-Loire passe d'une période de prospérité à de graves difficultés économiques qui finissent par entraîner sa perte en 1984. La modernisation du matériel de production provoque une forte diminution de la main-d'œuvre saisonnière dans les mines de talc.

Face à ces mutations de l'économie, les syndicats réagissent. La période s'ouvre d'abord sur des conflits sociaux visant à améliorer les salaires et des conditions de travail, avec notamment en 1963 les grèves pour la quatrième semaine de congés payés. Les grèves de mai-juin 1968 renforcent la syndicalisation – les syndicats augmentent leur nombre d'adhérents – et, suite aux accords de Grenelle, la place des syndicats dans les entreprises. Après 1974, les grèves

---

37 [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000007520412> (page consultée le 21 avril 2015)

38 Jacques Kergoat, « De la crise économique à la victoire électorale de la Gauche : réactions ouvrières et politiques syndicales », in Mark Kesselman (dir.), *1968-1982. Le mouvement ouvrier français, crise économique et changement politique*, Paris, Les éditions ouvrières, 1984, p. 347.

visent à préserver les acquis des périodes fastes, limiter les pertes de pouvoir d'achat et lutter contre le chômage. Les luttes sont cependant insuffisantes contre les pertes de pouvoir d'achat liées à l'inflation. Au début des années 1980, les syndicats perdent de leur influence au sein des entreprises et sont confrontés à des difficultés pour faire respecter les droits syndicaux.